



# L'EVOLUTION DU ROLE DE L'ETAT DANS LES PAYS CAPITALISTES DEPUIS LE XIX<sup>e</sup> SIECLE

**Sommaire** (Cliquer sur le titre pour accéder au paragraphe)

\*\*\*\*\*

- I. L'Etat et les structures de l'économie..... 1
- II. L'Etat et la conjoncture : chocs et réactions politiques..... 5

\*\*\*\*\*

Toujours plus. Tel semble être le constat à faire, sans que cela doive être a priori critiqué ou applaudi, du rôle de l'Etat dans les nations développées depuis le siècle dernier. Les dépenses publiques, que l'on évalue à environ 10% des PIB du XIX<sup>e</sup> siècle, sont passés à environ 25% des PIB après la première guerre mondiale puis à 40 % (plus près de 30% pour les Etats-Unis) dans les années soixante. La part croissante de l'Etat dans l'activité totale est indiscutable, vue sur le long terme, jusqu'à une période récente, dans les trois types d'activité que lui assigne Musgrave dans sa typologie (*Théorie des finances publiques*, 1959) : production de services non marchands, redistribution, régulation (réglementation, politique économique).

## I. L'Etat et les structures de l'économie.

### I.1. La structure industrielle et bancaire : des Etats, des structures.

En France, les célèbres décret Dallarde et la loi Le Chapelier de 1791, réglementant les corporations inaugurent l'immixtion des pouvoirs centraux dans l'activité économique. La crise de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle donne l'occasion d'une intervention accrue, essentiellement pas la législation sur la concurrence et l'instauration de subventions, tandis qu'un plan sectoriel est mis en place pour les transports (plan Freyssinet de 1879). Si les dépenses publiques, d'environ 10% du PIB au XIX<sup>e</sup> siècle s'élèvent à 25% en 1920, c'est que les guerres ont façonné l'organisation économique du pays. Les deux guerres mondiales auront procuré à l'Etat des moyens de contrôle sur des secteurs industriels entiers, par le biais notamment de nationalisations qui, au lendemain de la seconde guerre mondiale, entre 1945 et 1946, concernent les sources d'énergie, des banques (quatre), la Banque de France, les assurances, les transports et les ressources du sous-sol. Dans les années cinquante, le rôle de l'Etat dans la structure industrielle se manifeste essentiellement par des plans, ceux-ci étant dits indicatifs par opposition aux plans soviétiques dits impératifs. Entre 1947 et 1965, 4 plans accroissant le rôle des décisions publiques sont prévus avant que le cinquième plan de 1966 à 1971 ne marque un tournant libéral en visant à une plus grande « vérité » des prix et à l'introduction d'une



logique d'équilibre des comptes dans les entreprises publiques. L'année 1974 se distingue par un souci d'identification de « créneaux porteurs » à favoriser de manière à améliorer la compétitivité nationale dans des économies de plus en plus internationalisées. Durant les années quatre-vingt, le rôle de l'Etat se manifestera par une alternance de nationalisations (1981, Mauroy), de dénationalisations (1983, Fabius) et de privatisations et d'ouverture aux capitaux privés du capital d'entreprises publiques (1986, 1993, Balladur). Symboliquement, c'est un gouvernement socialiste qui aura impulsé la politique de libéralisation, couplée à la politique dite de désinflation compétitive, avec la fin de l'indexation des salaires sur les prix en 1983 et la libération des prix, en 1984.

L'organisation de l'industrie par l'Etat japonais débute tôt avec l'ère Meiji en 1868. La structure industrielle japonaise a été marquée par la création d'un véritable secteur public marchand rassemblant des entreprises travaillant le textile, le papier, le ciment, le verre, les chemins de fer... puis par la vente en 1875 de ces entreprises à des structures diversifiées dites zaibatsu. Ces décisions pèseront lourd dans la collusion toujours d'actualité entre Etat et le milieu oligarchique des affaires qui aura pour conséquence de caractériser le pays par un paternalisme au sein des entreprises, la faiblesse des syndicats et des salaires relativement faibles en échange de l'assurance d'un emploi à vie au sein des firmes. L'influence américaine après la défaite aura été sans résultat sur l'intervention de l'Etat dans les affaires industrielles qui aura coïncidé avec un boom de la production et de l'investissement dans les années cinquante. Symbolique, dans les années soixante, est la décision par le MITI d'adapter l'appareil productif en fonction de la demande mondiale, et d'un plan de doublement du revenu national en dix ans. Depuis, jamais véritablement le rôle des pouvoirs publics décisionnels japonais n'a été démenti, ni avec l'éclatement de la bulle immobilière au début des années quatre-vingt, ni avec les scandales financiers et récemment les faillites d'entreprises, les créances douteuses et pertes colossales des banques japonaises.

Avant que le New Deal ne marque véritablement le point de départ de l'intervention de l'Etat dans l'industrie aux Etats-Unis, le Sherman Act de 1890 et le Clayton Act 1914 avaient surtout visé à protéger la concurrence et une doctrine libérale (Mellon) avait prévalu dans les années vingt, visant à édicter des lois antitrusts, à abaisser les impôts sur les entreprises... Le New Deal mis en œuvre sous l'impulsion de Roosevelt en 1933 remet en question cette doctrine et autorise la sortie de la dépression et de la crise déflationniste qui ont suivi la crise de 1929. L'Etat fédéral voit son pouvoir accru, notamment en ce qui concerne l'exécutif. En juin 1933, les lois antitrusts sont supprimées, des prix et des salaires minima sont instaurés, tandis que les entreprises qui adoptent des règles « éthiques » se voient récompensées et distinguées (leurs produits sont frappés de l'aigle bleu pour signifier leur comportement). Le rôle des syndicats est accru (loi Wagner). Dans le même temps, le Glass Steagal Act réglemente le secteur bancaire en instituant une séparation stricte entre banques de dépôts et banques d'affaires. L'arrivée au pouvoir de Truman pour remplacer Roosevelt ne remet pas en cause le renforcement de l'intervention. A l'ère de réglementation des années soixante et soixante-dix succède la déréglementation des années quatre-vingt, à la fois sur le marché des biens et services (transports en 1978, télécommunications avec la fin du monopole de ATT en 1984), sur le marché du travail et sur les marchés financiers.

Aux pays des chantres du libéralisme qu'est l'Angleterre, le marché du travail se voit déréglementé par l'acte de Pitt de 1796 puis le Pool Law Amendement Act de 1834. C'est également au sortir de la seconde guerre mondiale que l'industrie est mise sous tutelle de l'Etat par le biais de nationalisations de la Banque centrale, des chemins de fer,